Article 13. Droit à la liberté d'expression

lundi 18 mai 2015, par Bénédicte Fiquet

Sommaire de cet article

- Tabous et bonnes manières
- Écoute bienveillante
- Ressources

L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend **la liberté de rechercher, de recevoir et de diffuser des informations et des idées** de toute espèce, sans considération de formes (orale, écrite, artistique…) ni de frontières.

Favoriser la liberté d'expression des enfants demande de créer un climat de tolérance et d'accueil de leur curiosité. Nous l'avons vu pour l'article 12, dans les sociétés où patriarcat et gérontocratie sont imbriqués, les filles sont doublement entravées pour s'exprimer.

Par ailleurs, dans ces sociétés, de nombreux sujets sont tabous, en particulier ceux ayant trait à la sexualité. Ainsi, le seul fait de questionner ou de s'informer relève d'une attitude transgressive, et ce d'autant plus pour les filles, ce qui ne permet pas à l'enfant de se forger une opinion éclairée.

Tabous et bonnes manières

« *Si je place ma bouche dans les causeries des femmes, ma mère, elle me bat. Même si je dis que je suis d'accord, elle me bat. Il faudra que j'attende d'avoir 20 ans, pour placer ma bouche dans les causeries de femmes. C'est avec mes copines que je peux discuter. Au centre aussi. Ça me fait du bien. Au début, je venais juste pour écouter et je ne répondais rien. Je ne connaissais rien. Maintenant, je parle, je n'ai pas honte* ».
Salimata, burkinabé de 14 ans.

« *Avant d'accoucher, je ne savais rien sur l'accouchement. On me disait seulement, pour accoucher, il faut beaucoup pleurer. Quand je demandais par où le bébé sort, on me répondait : quand ça va t'arriver, tu verras par où il passe. Je croyais qu'on allait m'ouvrir le ventre…* ».
Alizetta, burkinabé de 17 ans, mère d'un enfant de 2 ans

« *Il y a une dame, Tantie Pauline, une mère éducatrice du projet, à qui je peux confier ce que j'ai honte de dire à ma mère* ».
Grace, burkinabé de 16 ans

Témoignages issu du Webdoc « *Elles racontent pour que ça compte* » réalisé par Équilibres & Populations [1].

Écoute bienveillante

Dans le cadre de sa stratégie d'intervention visant la promotion des services et des droits en santé de la procréation auprès de jeunes filles vulnérables, l'ONG burkinabé ASMADE a formé des femmes issues de leur communauté aux enjeux de la liberté d'expression et à l'écoute bienveillante. Appelées « mères éducatrices », ces adultes de référence auxquelles les jeunes filles se confient sans tabou, jouent également un rôle de conseil et d'orientation [